

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.

En ann.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Postes :	
En ann.	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A. EWIG,
 Rue Flécher, 2.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames	50
Faits divers	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A PARIS,
 chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

SAUMUR, 13 Août 1880.

Chronique générale.

UN MOT MALHEUREUX.

Dans une de ses nombreuses allocutions à Cherbourg, M. Gambetta a laissé échapper un mot ou plutôt une comparaison malheureuse.

« Lorsque l'homme, a-t-il dit, s'est aventuré pour la première fois sur la mer, son cœur s'est troublé ; mais, peu à peu, il s'est accoutumé au mouvement des flots et il a dompté les forces de la nature. Il en sera ainsi de la liberté, dont l'exercice à l'origine ne va pas sans un grain de démagogie qui peut troubler ; mais nous nous y habituerons ; nous ne devons avoir qu'une seule préoccupation : tenir ferme le gouvernail et barrer droit. »

Rien de plus juste que cette comparaison entre la mer et la République.

De même que le marin ne peut répondre ni de la tempête, ni des effroyables caprices de l'océan, ainsi le gouvernement républicain sera impuissant à modérer la fermentation et les révoltes de la démagogie.

Comme la mer, la République abonde en écueils ; comme elle, elle est sujette aux cyclones et aux agitations profondes.

M. Gambetta affirme que la France s'y habituera, et il prétend qu'il suffit de tenir ferme le gouvernail et de barrer droit.

Un pays ne s'habitue jamais aux agitations politiques ; il en souffre, voilà ce qui est vrai. Demandez au commerce s'il s'habitue aux révolutions dans le genre de la Commune ?

En 93, la Convention, qui certes ne pouvait pas passer pour réactionnaire, essaya vainement de tenir ferme le gouvernail et de barrer droit ; comme la vague indisciplinée, la démagogie, à certaines heures, emporta tout et brisa le gouvernail avec les barreaux.

D'ailleurs, pour barrer droit, il faut un pilote ; il n'en faut qu'un seul — et la République est comparable à un navire où toutes les manœuvres, avant d'être exécutées, doivent être soumises aux délibérations de l'équipage, et où l'on doit autant tenir compte de l'avis des ignorants que de l'opinion des expérimentés.

Tenir ferme le gouvernement et barrer droit, mais c'est le gouvernement personnel cela, maître Gambetta !

A quoi songiez-vous donc, quand vous avez dit ce mot ? Et votre prudence habituelle vous avait-elle donc abandonné ? Quel est donc le pilote auquel vous avez voulu faire allusion ?

Ce n'est pas un cabinet dont l'existence est soumise aux caprices de l'équipage. Est-ce vous ? vous, l'homme le plus populaire de la République ?

Mais vous avez juré dans la même journée, au cercle des commis-voyageurs, que vous ne songiez pas, que vous n'aviez jamais songé à la dictature...

La République est donc sans pilote. Et il ne reste à la France, pour se sauver des écueils, des grains, des cyclones, de la tempête, dangers toujours présents, ni gouvernail ni barreau.

La République est donc un navire désespéré ;

Sans le vouloir, vous avez, par votre fâcheuse comparaison, exactement décrit la situation.

On annonce comme absolument certain le remplacement du contre-amiral Ribourt à la préfecture maritime de Cherbourg pour la fin du mois au plus tard.

Le bruit a couru d'ailleurs au ministère de l'intérieur que l'on avait reçu la démission du conseil municipal et celle du maire, mais que ces démissions ne seraient pas acceptées, parce que « satisfaction » serait donnée à la municipalité.

Le contre-amiral Ribourt serait décidément remplacé par le contre-amiral Véron.

Le discours prononcé à Cherbourg par M. Gambetta, avant de quitter les commis-voyageurs qui lui avaient offert un punch, renferme des déclarations dont la portée, tant au point de vue de la politique intérieure qu'au point de vue de la politique extérieure, ne peut échapper à personne.

En protestant de son dévouement à la démocratie, en affirmant la volonté de rester « à son rang » et de ne nourrir aucune pensée « belliqueuse », M. Gambetta a trouvé le moyen de faire un manifeste qui annonce à la France et à l'Europe l'approche du dictateur.

Les *Tablettes d'un Spectateur* confirment ces mêmes renseignements :

« Les paroles que M. Gambetta, disant-elles, a prononcées à Cherbourg ont eu un grand retentissement dans le monde diplomatique.

« M. de Freycinet en aurait, dit-on, ressenti le contre-coup.

« Notre ministre des affaires étrangères aurait reçu la visite de la plupart des diplomates étrangers accrédités à Paris. »

M. le baron Harden-Hickey, expulsé par l'arrêté draconien que nous avons fait connaître, a quitté la France. Douze agents de police avaient été mis sur pied pour s'assurer de son départ. M. le baron Harden-Hickey est en ce moment à Bruxelles, à l'hôtel de Bellevue.

Comme nous l'avions prévu, la presse et l'opinion se sont prononcées avec unanimité contre une mesure haineuse qui a jeté une si vive, une si publique lumière sur le libéralisme de nos maîtres.

Les journaux du ministère font seuls exception à ce haro vigoureux qui honore nos confrères.

Seuls, le *Siccle*, le *XIX^e Siècle* et les autres officieux oublient les licences effrénées et impunies de la caricature sous Charles X, et même les immunités actuelles des plumes étrangères à Constantinople ; seule ils acceptent que la République française donne à l'Europe des leçons d'intolérance. Les au-

tres feuilles de la Révolution, la *Justice*, le *Rappel*, la *Vérité*, le *Petit Parisien*, la *France*, le *Citoyen*, etc., condamnent un acte de rageuse colère en flagrant désaccord avec les mielleux programmes du gouvernement.

Mais ce ne sont pas là nos autorités, et nous voulons chercher la flétrissure d'une si basse vengeance dans la bouche de ceux-là mêmes qui l'ont exécutée ou inspirée.

En 1870, un Italien donna publiquement aux antiépiscopitaires une subvention de 100,000 fr. : le gouvernement de l'empereur s'émou de cette manifestation hostile ; M. Cernuschi, co-propriétaire du *Siccle* susmentionné, fut expulsé.

Tout aussitôt fut publiée la protestation suivante, exhumée fort opportunément par la *Gazette de France*, et dont on remarquera les termes et surtout les signatures :

« M. Henri Cernuschi, sujet italien, vient d'être expulsé du territoire français, qu'il habitait depuis vingt ans, pour avoir apporté son offrande au comité démocratique.

« Dans son habitude de se substituer à la nation, le gouvernement oublie que les étrangers sont les hôtes de la France, et non les siens.

« M. Cernuschi ne violait point les lois du pays qui lui avait donné asile ; en lui aidant à recouvrer sa liberté, il reconnaissait noblement l'hospitalité.

« En expulsant M. Cernuschi dans un intérêt de parti, le gouvernement a commis un acte arbitraire et injuste contre lequel le devoir du comité est de protester hautement devant le pays.

« Signé : Jules Grévy, Léon Gambetta, Jules Ferry, J. Magnin, Emmanuel Arago, O. Bancel, A. Cremieux, Desseaux, Dorian, Esquiros, J. Favre, Gagneur, Garnier-Pagès, Girault, Glais-Bizoin, Larrieu, Ordinaire, E. Pelletan, J. Simon, Ch. Delescluze, A. Duportal, Louis Jourdan, A. Lavertu-jon, Pierre Lefranc, A. Peyrat, Louis Ulbach, Eugène Véron. »

Tel est, prononcé par les coupables eux-mêmes, le jugement qui les a flétris dix ans à l'avance.

LES FILLETTES DE CHERBOURG

A la retraite aux flambeaux qui a eu lieu l'autre soir à Cherbourg, un char sur lequel avaient pris place des fillettes de dix à seize ans a parcouru les quartiers de la ville.

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

Le Blessé de Gravelotte.

(Suite.)

Le testament de Madeleine était ainsi conçu :

« Une force invincible, le remords, me pousse à cette confession... mais qui longtemps encore restera secrète pour vous, mon père, à qui je la confie. Je ne veux pas avoir commis un crime inutile.

« Plus tard, si jamais le comte de Trévelec apprend la vérité, il ne se vengera pas sur l'innocente que, pendant des années, il aura chérie comme son enfant.

« Rappelez-vous... rappelez-vous, mon père, ce que l'abandon et le malheur avaient fait de moi. Une idée fixe m'obsédait, prendre ma revanche contre le destin ! La ressemblance des deux petites créatures que je nourrissais me tenta... L'une était vouée à la misère, l'autre serait riche... J'ai voulu que ce fût la mienne.

« C'est la mienne que j'ai portée à Paris... c'est ma fille à moi que suis venue offrir aux baisers du comte de Trévelec, et qui porte aujourd'hui son nom.

« L'autre, la véritable héritière du comte, sa

fillette, c'est celle que je vous avais laissée, mon père... celle qui a grandi sous votre toit, Jeanne.

« Au moment de paraître devant Dieu, je reconnais et déclare que j'ai deux fois menti... Que ceux qui auront eu à en souffrir me le pardonnent ! »

Jeanne achevait à peine cette lecture, elle n'avait pas encore relevé les yeux, lorsque deux bras la saisirent, lorsqu'une voix, la voix du comte de Trévelec, lui cria :

— Mais tu n'as donc pas compris ? Mais tu ne sens donc pas que tu es ma fille ?

VII

Il est des situations qu'il faut renoncer à décrire. Quelques jours se sont écoulés. Le château de Trévelec n'est plus le même. Il a ses fenêtres ouvertes au soleil, à la brise du soir, au parfum des fleurs, à toutes les joies de la nature qui sont rentrées, en même temps que le bonheur, dans la maison.

Le comte semble rajeuni de vingt ans. Installer Jeanne au manoir, reprendre dans son cœur la place d'un père, quel ravissement pour lui ! quelle fête ! Il est impatient de réparer le temps perdu à l'aimer, il ne peut se lasser de la voir ni de l'entendre.

Elle lui a tout dit, son enfance et son éducation,

le dévouement du père Claude, l'amitié de madame Désaubray, l'amour de Bernard.

A l'émotion de sa fille, M. de Trévelec a déjà compris que cet amour est partagé. C'est bien aussi l'opinion du bonhomme Lefebvre ; ils ont longuement causé tous les deux.

Ne voulait-il pas s'en retourner, et dès le premier jour, ce pauvre Claude ! Il a fallu le retenir de force, et que Jeanne elle-même imposât son autorité.

Le vieillard venait de dire :

— Ma place n'est plus ici ; je ne vous suis plus rien, mademoiselle.

Un embrassement, un cri du cœur lui ferma la bouche :

— Votre enfant toujours... toujours votre Jeanne ! Et le père Claude s'était déclaré vaincu.

Toutes choses se trouvant ainsi réglées, le comte dit un soir à sa fille :

— Ta marraine ignore ce que tu es devenue. Il serait convenable de le lui faire savoir. Écris... J'ajouterais quelques mots, un remerciement de ses bontés.

La réponse ne se fit pas attendre.

Madame Désaubray était dans l'enchantement. Cette nouvelle position de sa filleule, elle se félicitait d'avoir contribué pour sa part à l'en rendre digne. Quelle ne serait pas la joie de Bernard ! Elle venait de lui écrire. Mais, hélas ! quand le

revertait-on ? Il y avait dans l'air des bruits de guerre...

Elle fut déclarée : c'était la guerre contre la Prusse.

Une lettre de Bernard arriva, complimentant sa filleule. Pas un mot d'amour. Mais on sentait battre le cœur à chaque ligne.

Le régiment du capitaine Désaubray faisait partie de l'avant-garde. Il était à Châlons déjà, marchant vers la frontière.

« J'allais donner ma démission, disait-il. L'honneur ne me le permet plus maintenant ; je me dois à mon pays. »

Le comte répondit par une invitation de venir à Trévelec après la campagne.

C'était la troisième fois que Jeanne voyait partir son parrain.

Elle pria Dieu de l'épargner encore, et, sans trop d'inquiétude, elle attendit.

Qui ne se rappelle les illusions d'alors ? Qui ne supposait notre armée invincible ? Elle se mettait en marche comme pour une partie de plaisir. C'était en plein été, par de beaux jours de soleil. Un bataillon, formé des petits détachements de la côte, traversa le village ; il y avait des branches vertes au bout des chassepots. Les soldats chantaient. Pas un qui ne crût à la victoire !

Le comte, cependant, avait voyagé de l'autre côté du Rhin ; il connaissait l'Allemagne... mais il

Rien de plus cocasse que de voir ces enfants, vêtues en Grecques et en Romaines, agitant leurs bras en cadence et chantant à tue-tête la *Marseillaise*: *Nous entrérons dans la carrière. — On nous a dit: soyez esclaves; nous avons dit: soyez soldats! — Ils viennent jusque dans nos bras égorger nos filles.....*

Cinquante fillettes de dix à seize ans! les filles de Cherbourg sont bien précoces, n'est-ce pas? C'était plein de gaieté!

Avant-hier, à l'audience du tribunal de Bayonne, un avocat, M. Esgris, démenti par un de ses collègues, l'a souffleté. L'audience a aussitôt été suspendue.

Etranger.

On parle depuis quelques jours d'un apaisement subit survenu dans les affaires d'Orient, par suite des négociations de la diplomatie européenne à Constantinople.

Nous voudrions le croire. Mais il faut remarquer que ces bruits ont été répandus avant l'entrevue de l'empereur d'Allemagne et de l'empereur d'Autriche à Ischl; et il convient, selon nous, avant d'accepter cette bonne nouvelle, de savoir ce qui s'est passé dans cette conférence des deux souverains qui ont dû nécessairement s'occuper de cette question.

En second lieu, lord Granville, interrogé avant-hier au Parlement anglais, a refusé nettement de s'expliquer sur la démonstration navale projetée et sur l'exécution des décisions de la Conférence de Berlin.

Il a bien affirmé le concert européen dans les affaires orientales; mais en même temps il a déclaré que « si la Turquie reste dans la situation présente et qu'il n'y ait plus, même à Constantinople, de sécurité pour la propriété ni pour la vie humaine, il faudra bien mettre un terme à un pareil état de choses. »

Ces paroles laissent assez comprendre pourquoi lord Granville a refusé de s'expliquer sur le projet de démonstration navale, d'autant qu'il a ajouté que « l'Angleterre ne reculerait pas devant la responsabilité d'une action commune. »

La rectification des frontières grecques ou monténégrines n'est donc qu'un prétexte; le vrai mobile de la politique du gouvernement anglais est de « mettre un terme à l'état de choses » actuel à Constantinople, — c'est-à-dire la liquidation de l'empire ottoman en Europe.

Qui eût dit que les héritiers de lord Palmerston en arriveraient un jour à proposer eux-mêmes ce résultat?

Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons croire encore à ces nouvelles d'apaisement dans les affaires orientales, quand la Grèce mobilise son armée, et quand le chef du Foreign-Office tient un pareil langage.

On lit dans la *Gazette de Francfort*:

« Déjà dans l'automne passé, quand les bruits les plus aventureux couraient sur

se taisait, ne voulant pas qu'un mot d'appréhension le fit considérer comme un prophète de malheur.

Il ne fallait pas décourager les gardes mobiles qui s'enrôlaient. Et gaiement. Des Bretons!

Trois semaines s'écoulaient dans l'espérance d'un premier succès. Rien encore!... C'était bien long! Il se fit un de ces grands calmes qui précèdent les orages.

Assez d'auteurs ont décrit les émotions des provinces de l'Est et de la capitale. Nous sommes dans un village isolé tout au fond de la Bretagne. A pareille distance du théâtre des opérations militaires, on n'en perçoit que de lointains échos. Mais le télégraphe maintenant va partout. Un soir, tout le monde court à la mairie. C'est une dépêche! c'est la nouvelle d'un combat heureux!... Et nos paysans de se frotter les mains... « Ça va!... ça va!... Nous les tenons!... » On va chercher le joueur de binou, on veut danser... Vive la France!

Autre dépêche le surlendemain... mais bien différente, celle-là!... La défaite de Wissembourg!

Tous les fronts se rembrunirent. On avait le cœur serré; on se répétait: la guerre commence mal!

(A suivre.)

CHARLES DESLYS.

l'alliance austro-allemande, celle-ci devant être dirigée contre la Russie et selon d'autres contre la France, nous avons démontré qu'il ne s'agissait que de la politique orientale.

» Celle-ci, en retour de l'appui de l'Allemagne, promettait d'observer la neutralité dans le cas d'un conflit avec la France.

» Comme cette neutralité est certaine dans tous les cas, l'alliance se borne à pousser toujours davantage l'Autriche du côté slave.

» Cette politique est aussi peu approuvée, aujourd'hui, qu'il y a douze ans, par les Allemands et les Magyars; elle est réputée dangereuse pour l'Autriche.

» Il est certain que celle-ci, en s'assimilant de nouveaux éléments slaves, deviendra la rivale de la Russie. Nous ne pouvons que gagner à cette perspective. »

Londres, 12 août.

Un train a déraillé près de Lancaster; il y a 7 morts et 20 blessés.

Pesth, 12 août.

La Grèce a acheté 1,400 chevaux. La Porte est disposée non à céder Dulcigno, mais à exécuter la convention du 18 avril.

Caboul, 11 août.

La ville est parfaitement calme. Le général Steward l'a évacuée.

Aden, 11 août.

La nouvelle d'hier était fautive. Le *Jeddah* n'a pas coulé, comme le prétendait le capitaine abandonnant son navire; le *Jeddah* est arrivé remorqué par l'*Antenor*; il n'y a aucune victime.

Chronique Locale et de l'Ouest.

L'Institution Saint-Louis ne s'en est pas tenue seulement aux bacheliers qu'elle a fait recevoir cette année: deux de ses élèves, M. Louis Chaillou, de Saumur, et M. Jules Prouteau, de Saint-Lambert-des-Levés, ont obtenu, devant la faculté de Poitiers, le diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire spécial.

Honneur à cet établissement, dont les succès vont toujours grandissant dans toutes les branches de l'instruction.

Saint-Clément-des-Lévis. — Mardi soir, vers 9 heures, le sieur Auguste Sourdeau, fermier au Port-Poisson, commune de Saint-Clément-des-Lévis, avait fini de rentrer dans sa cour sa récolte d'orge et l'avait mise en meule. Après ce travail, il s'était couché ainsi que ses domestiques.

A 10 heures 1/2, son voisin Marquet frappait à sa porte et donnait l'éveil: les flammes enveloppaient sa meule d'orge. Les habitants du bourg et les pompiers de la commune sont arrivés aussitôt; mais rien n'a pu être sauvé. La perte s'élève à 800 francs environ, couverte par une assurance.

La cause de ce sinistre est inconnue, mais tout porte à croire que la malveillance n'y est pas étrangère.

LA CATASTROPHE DU VIEUX-PORTS

Ports, 11 août, 6 heures du soir.

LE VIEUX-PORTS.

Le Vieux-Ports est un village situé sur les bords de la Vienne, dont il est séparé par la route de Port-de-Piles à l'Île-Bouchard. Cette route est dominée par un coteau auquel sont adossées une trentaine de maisons. Au bout du village, du côté ouest, se trouvent deux fabriques de chaux hydraulique, dont une appartient à M. Gris, de Nantes.

Cette dernière se compose ou plutôt se composait de six fours à chaux, de magasins et d'une maison d'habitation occupée par le directeur de l'établissement, M. Tissier, et par sa famille. La maison d'habitation et les magasins joignent la route. Les fours, auxquels on arrive par des galeries assez profondes, sont établis dans l'intérieur même de la colline. Le nombre des ouvriers employés habituellement dans cette usine est de 45 à 50; mais, actuellement, en raison des travaux de la moisson, le chiffre est un peu réduit.

Ce matin, à six heures, on constatait, à l'appel, la présence de 26 ouvriers.

A la même heure, trois charretiers entraient dans les galeries avec leurs charrettes, pour y prendre des chargements de chaux.

A 6 heures 1/2, les fourneaux étaient allumés; tous les travaux étaient en pleine activité.

LA CATASTROPHE.

Un bruit terrible, pareil à l'éclat de la foudre, se fait entendre. La terre est ébranlée, et la secousse qui se produit est si violente, qu'elle est ressentie dans les maisons les plus éloignées d'un village qui se trouve en face du Vieux-Ports, au delà de la Vienne.

Une partie du coteau se trouve enveloppée par un immense nuage de poussière, mêlé de fumée. Au bout de quelques minutes, ce nuage se dissipe, et alors apparaît un spectacle épouvantable.

La colline s'est écroulée sur une longueur de plus de cent mètres. Maison d'habitation, magasins, fours, tout a été écrasé sous une couche énorme de rochers et de terre. Les débris interceptent entièrement la route et vont rouler jusqu'à la rivière.

Des blocs de roches d'un volume considérable dominent çà et là cet affreux chaos à travers lequel des pièces de charpente de la maison disparue montrent leurs extrémités brisées et tordues. Au-dessus de tout cela, deux ou trois fourneaux, dont les cheminées n'ont pas été complètement envahies par les terres, lancent des flots de fumée.

A l'instant où l'écroulement se produisait, un des enfants de M. Tissier, âgé de 10 à 12 ans, était devant la maison. Par la force de projection des débris, il fut lancé de l'autre côté de la route et précipité dans la Vienne, d'où il parvint, après beaucoup d'efforts, à se retirer sain et sauf.

M. Tissier père, pris au milieu des rochers, avait les jambes et la tête complètement engagées sous deux blocs. Albert Tissier fils l'aperçut; quoique blessé lui-même par des pierres qui l'avaient atteint et blessé assez grièvement à la main et au visage, il réussit, au moyen d'un levier, à dégager son père, qui était couvert de meurtrissures et avait le nez écrasé.

Mais l'événement avait eu des conséquences bien autrement graves dans la maison d'habitation et dans les ateliers.

Dans la maison d'habitation il y avait, au moment de la catastrophe, M^{me} Tissier, sa fille, Aglantine, âgée de 25 ans environ, deux de ses petits garçons, une petite fille et une jeune ouvrière nommée Treuillet.

Vingt-six ouvriers et trois charretiers, comme nous l'avons dit, travaillaient dans les galeries et près des fours.

Tous ces malheureux furent couverts par l'éboulement.

Un silence de mort planait sur le lieu du désastre; pas un cri, pas un gémissement ne venait annoncer que quelqu'une des victimes avait pu s'échapper.

LES SECOURS.

Il est impossible de peindre le tableau navrant que présentait le malheureux village du Vieux-Ports à la suite de cet horrible événement. De toutes parts ce n'était que cris d'épouvante, de douleur et de désespoir; hommes, femmes et enfants pleuraient et se précipitaient au milieu des ruines pour y appeler et rechercher, celles-là leurs maris, ceux-ci leurs fils ou leurs frères, d'autres leurs amis. Mais leurs recherches étaient inutiles. En raison de leur petit nombre et de l'absence des instruments nécessaires, les habitants du village ne pouvaient songer à opérer un déblaiement aussi considérable et surtout à déplacer les énormes roches qui recouvraient les débris et les victimes. Des secours furent demandés à la hâte dans toutes les communes voisines.

Ces secours ne se firent pas attendre.

Une foule d'habitants de Ports, de Nouâtre, de Noyers, de Marcilly-sur-Vienne, de Port-de-Piles et autres localités voisines, accoururent sur les lieux et commencèrent le déblaiement.

Des dépêches furent expédiées à Sainte-Maure, aux Ormes, à Châtelleraut, à Chinon et à Tours, et bientôt on vit arriver des employés et la pompe de la gare des Ormes, des agents du service de la voie, à Port-de-Piles, les pompiers de Sainte-Maure, une compagnie du 32^e de ligne en garnison à Châtelleraut, les brigades de gendarmerie de l'Île-Bouchard et de Sainte-Maure, et une foule d'ouvriers venant d'Abilly et de la Haye.

M. Comte, procureur de la République à Chinon, M. Caille, juge d'instruction, et M. le juge de paix de Sainte-Maure, se rendirent promptement au Vieux-Ports.

A deux heures 20, M. le secrétaire gé-

néral de la préfecture, accompagné de M. l'ingénieur en chef des mines et de plusieurs ingénieurs, descendaient du train, à Port-de-Piles, et se faisaient conduire sur le lieu du sinistre.

Parmi les autres fonctionnaires, on remarquait les maires de Ports, de Nouâtre et de Pussigny, M. Caillau, conducteur des ponts et chaussées à Chinon, M. Guillot, contrôleur de l'exploitation du chemin de fer d'Orléans à Poitiers, M. Gambier, contrôleur du télégraphe, le conducteur des ponts et chaussées et l'agent-voyer de Sainte-Maure.

Avant l'arrivée des fonctionnaires venant de Tours, on avait retiré des décombres plusieurs ouvriers, tous blessés, très-grièvement: Plisson, Quaterou, Ligeard et Verants. A midi, les trois derniers étaient expi-

lés. Le corps de M^{me} Aglantine Tissier, fille du directeur de l'établissement, avait été trouvé. Prise au milieu des débris de la maison, elle avait été étouffée. Le visage était noir comme du charbon.

Le contre-maître Lagerbe fut retiré dans le même moment. Il avait été broyé sous les rochers.

A côté de lui étaient étendus morts trois mécaniciens: Louis Chavenet, Plessard et Raoul Parlot, et deux ouvriers, Robert et Léger fils.

Plessard laisse une femme et six enfants en bas âge.

Le cadavre de Louis Chavenet était dans un état horrible. Les côtes avaient été complètement dégarnies des chairs; le reste du corps était carbonisé. Ce malheureux, au moment de la catastrophe, travaillait près d'un fourneau allumé. Le fourneau s'était ouvert sous la pression de l'éboulement, et Chavenet avait été recouvert par une masse de charbons enflammés et de chaux fortement chauffée.

A trois heures, de nouvelles recherches furent entreprises, sous la direction des ingénieurs de Tours. Ces recherches étaient aussi difficiles que périlleuses, au milieu de l'amoncellement des rochers qui, d'un instant à l'autre, pouvaient s'ébranler et tomber sur les travailleurs.

D'un autre côté, on savait que dans l'éboulement se trouvait une certaine quantité de poudre de mine dont les ouvriers se servaient pour briser les pierres destinées à la fabrication de la chaux.

Quelques fourneaux continuant de brûler, quoique brisés, on pouvait craindre que la chaleur ne se développât jusqu'au lieu où était la poudre et n'amenât une explosion.

Par l'ordre des ingénieurs, des chaînes furent formées, et cinq ou six pompes versèrent des torrents d'eau sur les fours.

En même temps, de nombreux ouvriers fouillaient parmi les débris de la maison d'habitation, qu'il fallait absolument déblayer avant d'arriver aux galeries et aux fours, où le plus grand nombre des victimes étaient ensevelies.

Après avoir, au moyen de crics, écarté quelques pierres énormes entassées sur la maison qui avait été littéralement aplatie, on parvint à enlever les planchers du second étage, affaissés sur ceux du premier.

A quatre heures, on découvrait, enfoui sous des morceaux de charpente et des fragments de maçonnerie, un pauvre enfant de sept à huit ans, écrasé, réduit en pâte: c'était un des fils de M. Tissier. Le corps, enveloppé dans un drap, fut déposé dans une maison voisine, près des autres cadavres.

A cinq heures, les travaux n'avaient point amené d'autre découverte.

Il restait encore à trouver de vingt à vingt-deux personnes, toutes mortes peut-être.

Cependant, d'après l'opinion de M. Albert Tissier, cinq ouvriers enfermés dans les galeries auraient pu ne pas être écrasés. Il nous a donné les noms de ces ouvriers: Lebreton, Bruneau, Poudrier, Couturier, et Cadoux.

Quelques secondes avant l'accident il les avait vus près des fours, dans des petits réduits par-dessus lesquels le glissement des terres pouvait s'opérer sans les blesser. Mais il se demande si ces hommes n'auraient pas été asphyxiés dans l'étroit espace où ils étaient resserrés, par la chaleur extrême provenant des fours et par les vapeurs de la chaux.

Voici les noms de quelques-uns des ouvriers enfermés dans les galeries et qui vraisemblablement ont péri:

Goubillon, âgé de 60 ans;

Regent, âgé de 35 ans. Il est marié et père de quatre enfants en bas âge ;
Tessereau, âgé de 34 ans, père de trois enfants en bas âge ;
Champigny, âgé de 28 ans, célibataire ;
Serreau, âgé de 37 à 38 ans ; il a deux petits enfants ;
Plisson, de Pouzay, âgé de 42 ans, père de deux enfants en bas âge ;
Rouget, âgé de 40 ans, père de quatre petits enfants.

On disait hier soir qu'il restait encore à retrouver 20 victimes.

Ce chiffre nous paraît exagéré. A notre compte, d'après les renseignements que nous avons recueillis près des ouvriers échappés au désastre, il y aurait encore quatorze ou quinze personnes à retirer, en comprenant M^{me} Tissier, deux de ses enfants et l'ouvrière Eugénie Treuillet.

Nous quittons le Vieux-Ports à six heures.

Les travaux de déblaiement continuent. Il est probable qu'ils se poursuivront pendant toute la nuit. On attend de Tours un grand nombre de lanternes et de torches, qui ont été demandées par dépêche.

Par suite de l'épouvantable événement que nous venons de raconter, bien des familles vont se trouver dans le plus complet dénuement. Mais la charité publique ne manquera pas de venir à leur secours.

Une dépêche ministérielle arrivée hier soir à Port-de-Piles, annonçait qu'un premier secours de 3,000 fr. était accordé aux familles que cette catastrophe a atteintes.

D'autre part, les propriétaires voisins s'empressent de porter des secours en argent et en vivres aux malheureuses veuves et à leurs enfants, qui se trouvent actuellement sans pain.

Le Vieux-Ports, 12 août, 6 h. mat.

Nous retournons au Vieux-Ports. En traversant le bourg de Ports, nous passons près du cimetière. Plusieurs fossoyeurs sont occupés à creuser des fosses pour les victimes. Jamais le modeste cimetière de cette commune n'aura reçu à la fois un aussi grand nombre de cadavres.

L'inhumation des corps retrouvés hier aura lieu demain.

La physionomie générale des lieux du désastre n'a rien de changé. C'est toujours, à part le lieu où l'on aperçoit des groupes d'ouvriers, le même chaos, un enchevêtrement de rochers, de bois de charpente et de machines mis en morceaux.

Nous nous rendons, par une sorte de sentier qui circule à travers des monceaux de débris jusqu'à l'endroit où a lieu le déblaiement.

Pendant toute la nuit les travaux ont continué.

Les militaires du 32^e de ligne ont été remplacés à dix heures par des ouvriers employés au chemin de fer en construction de Port-de-Piles à Preuilly. A quatre heures du matin, les soldats ont repris leur poste de travail.

Le dévouement des ouvriers et des militaires est admirable. Ils affrontent, avec une intrépidité merveilleuse, les dangers que présente un plan incliné, hérissé de rochers qui, à chaque instant, peuvent s'écrouler.

Deux ou trois travailleurs montent en quelque sorte à l'assaut pour attacher, à d'énormes blocs de pierre qu'il s'agit d'attirer en bas pour les briser, des cordes sur lesquelles quarante ou cinquante personnes se mettent ensuite à tirer.

Par l'enlèvement de ces pierres on se prépare le moyen de pratiquer ensuite une galerie qui permettrait d'arriver jusqu'aux fours, où se trouvaient, au moment de la catastrophe, le plus grand nombre d'ouvriers.

On répète encore que plusieurs des malheureux ensevelis sous le coteau pourraient être retirés vivants. C'est l'opinion de ceux qui ont échappé au désastre ; mais elle n'est pas partagée, nous dit-on, par les personnes compétentes et qui se sont rendu compte de l'état des lieux.

Pendant la nuit, on a retiré les cadavres de Charles Tissier, âgé de 8 ans, et de sa sœur Berthe, âgée de 6 ans.

Le premier était couché à plat ventre, les bras en avant. Il avait les jambes brisées en plusieurs endroits.

Sa sœur était comme assise à terre, la tête appuyée sur des débris de chaise, les jambes allongées. Cette pauvre enfant était boiteuse. Elle tenait encore à la main une bé-

quille dont elle s'aidait pour marcher. Elle avait le crâne fracturé.

Ce matin, on a retiré de la Vienne, à quelques mètres du bord, le corps du nommé Dubois. Cet homme, sans doute, au moment où il fuyait, après avoir entendu les craquements effroyables qui partaient des flancs du coteau, avait été emporté avec les pierres qui envahissaient la route et jeté dans la rivière. Il avait la tête broyée.

A l'heure où nous écrivons, on compte en tout onze cadavres retrouvés, on compte encore treize à rechercher : voici leurs noms : Poudrier, Couturier, Simon dit le Breton, Bruneau, Rouget, Tessereau, Sallier, Gouillon, Serreau, Plisson (de Ponzay), Regent, M^{me} Tissier et la fille Eugénie Treuillet.

On présume que les corps de ces deux dernières seront retrouvés sur l'emplacement où était la cantine et que l'on déblaiera probablement avant la nuit.

Vers une heure après midi, on a mis à découvert, à l'entrée d'une des galeries, une charrette et un cheval. L'animal était broyé. Chose singulière : la charrette était retournée sens dessus dessous.

On assiste par moments à des scènes navrantes.

Des cris perçants partent d'une maison où les cadavres ont été déposés. Ils sont poussés par une pauvre femme qui, venue d'une commune voisine, de l'autre côté de la Vienne, a reconnu et réclamé le corps de son mari.

Le cadavre, porté par six hommes, est déposé dans un bateau. Vient ensuite la malheureuse veuve, pouvant à peine se tenir debout, pâle comme un linceul et faisant entendre des sanglots qui déchirent l'âme. Deux parentes ou deux amies, le visage baigné de larmes, la soutiennent et s'efforcent de la consoler. On la fait monter, ou plutôt on la dépose dans un autre bateau qui traverse la rivière à la suite de la barque où se trouve le corps de la victime. Pendant plus d'un quart d'heure, et alors que le funèbre cortège atteint le village situé sur l'autre rive de la Vienne, on entend les cris de douleur de la malheureuse veuve.

On raconte que, quelques secondes avant l'événement, le contre-maître Lagerbe, ayant entendu des craquements souterrains, s'était empressé de donner l'alarme. Il cria aux ouvriers : « Sauvez-vous ! nous sommes perdus ! » Et à peine avait-il prononcé ces mots qu'il était renversé et broyé par les rochers tombés du coteau.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Une souscription est ouverte à la mairie de chacune des communes du département d'Indre-et-Loire, en faveur des victimes de la catastrophe de Noyers (commune de Ports).

Le gouvernement vient d'accorder un secours de 3,000 fr. pour parer aux besoins les plus urgents ; mais cette somme sera bien loin d'être suffisante pour remédier à toutes les misères à secourir, et l'Administration croit devoir recommander à la générosité de leurs concitoyens, les malheureux habitants de Noyers.

Des listes de souscription sont déposées dans toutes les mairies du département.

CHAPELLE N.-D. DES ARDILLIERS.

Dimanche 15 août, Fête de l'Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie.

Indulgence plénière propre au sanctuaire.

Première messe, à 6 heures ; deuxième, à 7 heures ; messe solennelle, homélie, à 7 heures 3/4 ; quatrième, à 10 heures.

Vêpres, à 2 heures.

Complies, sermon, illumination, cantiques, salut, à 7 heures 1/2.

La quête sera faite, pendant les différents offices, pour subvenir aux besoins de la chapelle.

Les sermons seront prêchés par le R. P. Dexmier, de la congrégation des Enfants de Marie-Immaculée.

Lundi 16 août, anniversaire de la mort de Jeanne Delanoue, fondatrice des Sœurs de Sainte-Anne, il y aura un salut solennel à 4 heures.

ANGERS.

Une noble existence vient de s'éteindre : M^{me} la comtesse Bernard de la Frégeolère, née de Boissard, est décédée à Angers, à l'âge de soixante-deux ans.

M^{me} de la Frégeolère était une femme d'une intelligence supérieure, douée d'une volonté énergique, la Providence des pauvres de la commune du Lude (Sarthe), où elle habitait. Sa mort est un deuil qui vient s'ajouter aux trop nombreuses épreuves qui ont frappé cette respectable maison.

Pendant la désastreuse campagne de 1870, les membres de la famille de la Frégeolère se sont distingués parmi les plus braves. M. le comte de la Frégeolère, mari de la défunte dont nous déplorons aujourd'hui la perte, est un ancien officier d'artillerie, démissionnaire en 1830. Malgré son âge avancé, il reprit du service et commanda brillamment un bataillon de mobilisés de Maine-et-Loire. Ses deux fils, MM. Romuald et Reynold de la Frégeolère, défendaient également la France comme officiers de marine, et furent décorés pour leur belle conduite, pendant que M. Renaud de la Frégeolère, leur cousin germain, fils de M. le comte Maxime de la Frégeolère, se faisait tuer glorieusement à l'armée du Nord, commandée par le général Faiderbe.

L'année dernière, un nouveau malheur est venu s'ajouter à cette perte déjà si cruelle : M. le comte Arthur de Boissard, conseiller général du canton de Saint-Georges-sur-Loire, est mort d'une fluxion de poitrine qu'il avait contractée sur les levées de Saint-Germain, en surveillant les travaux qu'on exécutait pour mettre obstacle aux inondations de la Loire.

Que la famille de M^{me} de la Frégeolère veuille bien recevoir ici l'expression de notre douloureuse sympathie. (Etoile.)

COURSES D'ANGERS.

Premier jour, dimanche 15 août.

Prix Spécial, 2,000 fr., donnés par le gouvernement.

Prix National, 5,000 fr., donnés par le gouvernement, savoir : 4,000 fr. au premier et 1,000 fr. au second.

Prix de la Compagnie de l'Ouest (steeple-chase-military), deux objets d'art, au premier et au deuxième, pour chevaux d'armes, inscrits sur les contrôles des 9^e, 11^e et 4^e corps d'armée, provenant de la remonte générale de l'armée et montés par des officiers en activité de service, appartenant aux corps ci-dessus désignés.

Prix de la Compagnie d'Orléans (steeple-chase-military), deux objets d'art, au premier et au deuxième, pour chevaux d'armes des 9^e, 11^e et 4^e corps d'armée. Chevaux appartenant aux officiers des corps d'armée précités depuis le 15 mars 1880, et chevaux de l'Ecole de cavalerie, montés par des officiers en activité de service, appartenant aux corps d'armée ci-dessus désignés ou à l'Ecole de cavalerie.

Deuxième jour, mardi 17 août.

Prix Principal, 3,000 fr., donnés par le gouvernement.

Prix du roi René (handicap), 2,000 fr., donnés, savoir : 1,500 fr. par le Conseil général et 500 fr. par la Société des courses.

Prix de la Société d'encouragement, 5,000 francs, offerts par cette Société.

Prix du Conseil général (steeple-chase à réclamer), 4,000 fr., donnés par le Conseil général.

Prix de la Société des courses (steeple-chase, handicap), 2,000 fr.

Dans sa séance de mardi, le Conseil d'arrondissement de Segré a émis l'avis suivant dont nous ne saurions trop louer le sens patriotique et l'à-propos :

« Le Conseil, » Considérant qu'un certain nombre d'instituteurs laïques de l'arrondissement de Segré, réunis en conférences pédagogiques, ont envoyé des adresses de félicitations à M. le rapporteur de la loi présentée à la Chambre des députés sur l'enseignement gratuit, obligatoire et laïque ;

» Que c'est en dehors des règlements que ces instituteurs se sont mis collectivement en rapport avec un député qui n'est à aucun titre leur supérieur hiérarchique, et ont exprimé leur avis sur un projet de loi qui n'a rien de commun avec l'établissement des méthodes pédagogiques à la discussion desquelles se borne leur compétence ;

» Que leur adhésion officielle à un projet ouvertement hostile à l'enseignement religieux blesse la conscience des pères et mères de famille dont les enfants leur sont confiés, et constitue, à tout le moins, un acte inconvenant ;

» Que plusieurs de ces adresses ont été votées sous la présidence de M. l'inspecteur primaire de l'arrondissement de Segré ;

» Est d'avis : » Qu'un blâme soit infligé aux instituteurs laïques signataires des adresses au député rapporteur de la loi sur l'enseignement primaire, ainsi qu'à l'inspecteur de l'arrondissement de Segré. »

CHATEAUGONTIER.

Chateaugontier va avoir toute une série de fêtes à l'occasion de la Saint-Fiacre. En voici le programme :

Samedi 14 août.

Le soir, annonce de l'ouverture des fêtes : salves, bombes et détonations.

Dimanche 15 août.

Couronnement de la deuxième Rosière de Chateaugontier. — A 3 heures, cérémonie civile à la Mairie ; à 4 heures, cérémonie religieuse à l'église Saint-Jean.

Le soir, concert au kiosque. — Illumination d'une partie de la promenade et de la maison de la Rosière, rue d'Azé.

Dimanche 22 août.

Régates sur la Mayenne. — Courses de vitesse et avec obstacle. — Prix en argent.

Dimanche 29 août.

Assemblée de la Saint-Fiacre. Comice agricole (exposition d'animaux, exposition d'instruments aratoires), sur la prairie de l'Hôpital.

A 11 heures, distribution des récompenses. La Société philharmonique s'y fera entendre.

Banquet sur la prairie Saint-Fiacre. Le soir : Grande retraite aux flambeaux.

Concert sur le kiosque de la prairie. Grand feu d'artifice, par M. Petit-Demaison, de Nantes. (Bombes, bombettes, tourbillons, marrons, fusées, éruptions volcaniques, pièces à changements et transformations, sujet allégorique, bouquet national.)

Dimanche 30 août.

Foire de la Saint-Fiacre. (Loteries, marchands forains, jeux et divertissements.)

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 12 août.

Notre 5 0/0 va de 119.18 3/4 à 119.15. L'Italien fait 84.60 après 84.75 ; le Florin d'Autriche 76.75 après 77.05 et le Florin Hongrois 94.55 au lieu de 94.75.

Nos valeurs de crédit restent au milieu des fluctuations parfaitement tenues. L'attention se porte sur les Bons privilégiés de l'Assurance Financière dont les cours sont en progrès sensible à la suite des communications si brillantes faites aux intéressés dans leur assemblée générale de samedi dernier, le 7. Il est avantageux de mettre en ce moment cette valeur en portefeuille. On sait que 151 Bons vont être appelés par anticipation en remboursement.

Nous retrouvons le Crédit Lyonnais à 935. La Banque de Paris fait 1,068.75. Le Crédit Foncier est à 1,277.50.

Les transactions récemment conclues, au sujet du Crédit Agricole, produisent, comme on le voit, le meilleur effet. Ainsi la Banque d'Escompte est fort demandée aux environs de 800. La Banque Hypothécaire est au-dessus de 600. Les portefeuilles adoptent l'obligation 500 francs 4 0/0 de la Société comme le plus avantageux des placements fonciers.

Un mouvement de peu d'étendue se dessine sur le Crédit Mobilier. On passe de 625 à 642.50. Il est à craindre que, dans ces proportions mêmes, l'amélioration ne se maintienne pas.

La Banque Parisienne donne lieu à de plus nombreuses réalisations depuis que certains projets auxquels le nom de cette maison de Banque était mêlé, se trouvent démentis officiellement.

Les obligations des chemins de fer Brésiliens sont à 473.25.

On demande à 722.50 les actions de la Réassurance.

Société anonyme des Carrières Françaises et Belges réunies.

Les travaux considérables entrepris depuis une vingtaine d'années, en France et à l'étranger, pour améliorer le pavage des rues de la plupart des grandes villes et de toutes les voies de communications, la création de nombreuses routes départementales, de chemins de fer, de tramways qui enlevaient un nombre incalculable de pavés, ont donné aux carrières un développement qui tend constamment à grandir et dont cette Société profite largement.

(Le Télégramme financier.)

JOURNAL DU MAGNÉTISME.

Fondé par le baron du POTET (22^e année). — Directeur : H. DURVILLE. — Abonnement : 6 fr. par an ; le N^o 25 cent. — Traitement des Maladies par le Magnétisme et le Somnambulisme. — M^{me} BERTHE, somnambule, célèbre par sa lucidité, consult. par correspondance. S'adresser au bureau du journal, 66, rue des Lombards, Paris.

LISEZ LE JOURNAL

LE MOUVEMENT FINANCIER

Moyennant
CINQUANTE CENTIMES PAR AN
on reçoit

Par an 50 centimes

Journal du Jeudi, grand format, le meilleur, le plus indépendant et le plus complet des journaux financiers. Le journal publie non-seulement la cote officielle, mais les cotes du marché en banque. Le lecteur y trouvera les conseils les plus sérieux et les meilleurs pour améliorer sa fortune et grossir son revenu.

Adresser son abonnement à M. le Directeur du MOUVEMENT FINANCIER, 26, rue Feydeau, à Paris.

LA SITUATION 4 francs par an.

Journal de grand format, le plus complet et l'un des plus anciens journaux financiers, le meilleur guide accrédité de l'épargne.

OFFRE GRATUITEMENT à toute personne qui s'abonne pour un an, une superbe prime d'argenterie, expédiée franco et à choisir, sur les articles suivants :

- 1° Un service à café, composé de 6 cuillers, métal blanc argenté, modèle riche avec très-joli écriin ;
- 2° Une magnifique timbale guillochée, argentée ;

3° Un très-beau couvert de table, cuiller et fourchette, métal blanc argenté, genre riche.

Tous ces articles, d'argenterie de 1^{re} qualité, sortent de la grande maison d'orfèvrerie Adolphe Boulanger, de Paris; ils sont d'une valeur supérieure au prix d'abonnement.

Adresser 4 fr. en bon ou timbres-poste, à l'administration du journal la SITUATION; 33, rue Vivienne, à Paris.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la

prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castellan, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Compereil, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLER, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit.

bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, Common, 23, rue Saint-Jean; à Angers, Besson, successeur de Texier; à Limoges, J. Russon, épiciers, pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C. (limité), 8, rue Castiglione, Paris.

CHEMINS DE FER DE L'ÉTAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. — matin	10 h. 30 matin	11 h. 55 matin	
8 15 —			
11 25 —	7 40 soir		
1 17 soir	4 51 —		
4 55 —			
7 50 —	11 48 —		

DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 30 matin	9 h. 13 matin	9 h. 58 matin	
8 35 —	5 17 soir	6 30 soir	
12 15 soir	3 50 —	4 23 —	
6 45 —	10 47 —	11 30 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 40.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 12 AOUT 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	35	» 15	Credit Foncier colonial	400	»	»	C. gén. Transatlantique	592	50	» 50
3 % amortissable	87	55	» 05	Credit Foncier, act. 500 fr.	1275	»	»	Canal de Suez	1240	»	3 75
4 1/2 %	117	50	»	Obligations foncières 1877	361	»	»	Société autrichienne	600	»	3 75
5 %	119	15	» 05	Obligations communales 1879	470	50	» 50	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	514	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	471	50	»	Est	388	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	514	»	»	Soc. de Crédit ind. et comm.	730	»	»	Midi	389	50	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234	»	»	Credit mobilier	645	»	»	Nord	390	50	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	»	»	Credit Foncier d'Autriche	756	35	13 50	Orléans	391	»	»
— 1865, 4 %	523	»	»	Est	757	50	2 50	Ouest	388	50	»
— 1869, 3 %	402	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1360	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	388	50	»
— 1871, 3 %	398	»	»	Midi	1015	»	2 50	Paris (Grande-Ceinture)	391	»	»
— 1875, 4 %	522	75	1 75	Nord	1603	75	1 25	Paris-Bourbonnais	387	»	»
— 1876, 4 %	519	75	»	Orléans	1290	»	»	Canal de Suez	585	»	»
Banque de France	3500	»	»	Ouest	820	»	10				
Comptoir d'escompte	958	75	»	Compagnie parisienne du Gaz	1325	»	5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures	8 minutes du matin	3 heures	26 minutes du matin
6 — 45 —		8 — 21 —	
8 — 56 —		9 — 40 —	
1 — 25 —	soir	12 — 40 —	soir
3 — 32 —		4 — 44 —	
7 — 15 —		10 — 28 —	
10 — 37 —			

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M. MILON, notaire à Chanzéaux.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ, Pour entrer en jouissance de suite.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Rou, commune de Rou-Marson. Comprenant : MAISON DE MAÎTRE très-bien distribuée; Cour devant la maison, puits à eau; Clos de vigne devant la maison; Vastes caves et pressoir; Le tout en un ensemble, occupe une superficie de 75 ares 46 centiares, est clos de murs.

Et joint au nord Clos-Moreau, au couchant et au midi chemin conduisant de Rou à Riou, au levant M. Garnier.

On vendrait au besoin les mobiliers garnissant la maison. Le tout dépend de la succession de M. Verrière.

Pour tous renseignements, s'adresser audit M. MILON, notaire. (495)

Etude de M. GAUTHIER, notaire à Saumur.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1881.

LA MÉTAIRIE DE LA PELOUSE

Située commune de Saint-Lambert-des-Levées, exploitée par le sieur Sechet, Consistant en beaux bâtiments, terres, prés et vignes, d'une contenance de 16 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M. GAUTHIER, notaire. (496)

Etude de M. GAUTHIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Située à Saumur, rue Nationale, n° 17 et 19.

Occupée par M. Goblet et autres. S'adresser, pour traiter, à M. GAUTHIER, notaire. (497)

Etude de M. LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour le 24 juin 1881.

MAISON

Avec cour, jardin, écurie, Rue Beaurepaire, n° 37.

S'adresser à M^{me} veuve BOUCHET, même rue, n° 41, ou audit M. LE BLAYE. (441)

Etude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, D'UN BON MOBILIER

Pour cause de départ.

Le dimanche 15 août 1880, à une heure du soir.

Sur la Levée-Neuve, près l'usine Fuzellier.

Par le ministère de M. THUBÉ, commissaire-priseur.

Cette vente consiste en :

Un meuble de salon, composé de : canapé, quatre fauteuils et quatre chaises, velours rouge; une jolie salle à manger en noyer, table de milieu; commode, pendule, cinq glaces, chaises, fauteuils, tables de toilette, guéridons, étagères;

Lits complets, tableaux, etc., etc.; Un piano en acajou, tabouret de piano et casier à musique; objets d'étagère;

Batterie de cuisine, autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Le commissaire-priseur chargé de la vente, THUBÉ. (480)

Etude de M. THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

A VENDRE

UN PETIT PHAETON, à quatre roues, à deux rotondes à balustras, sans capote, ayant très-peu servi.

S'adresser chez MM. FLORISSON, carrossiers, rue d'Orléans, ou à M. GOUZE-MARTIN, ancien boulanger, propriétaire à Bagnoux. (404)

Etude de M. ROULLEAU, notaire à Fontevault.

VENTE AUX ENCHÈRES.

1° Matériel et outillage de menuisier; 2° Scierie Arbey; 3° Machine à vapeur verticale Hermann-Lachapelle.

Le mardi 17 août 1880, à midi, à Fontevault, Maison centrale, M. ROULLEAU procédera à la vente aux enchères du matériel industriel et outillage affectés à l'atelier de menuisier qui exploitait en la Maison centrale M^{me} veuve Malbois.

Il sera vendu :

Scierie Arbey, scies pour bois en grume, planches et voliges, chariots, machine à vapeur verticale, force six chevaux, et accessoires, dix-huit établis, varlopes et tous autres outils; bœufs, cent cinquante-trois caisses fabriquées, bois en grume, planches et madriers.

Voir placards affichés.

A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite.

1° La PROPRIÉTÉ DE GRENELLE, à Saumur, nouvellement restaurée, avec jardins, bosquets et dépendances;

2° Une MAISON, à Nantilly, composée de cave, rez-de-chaussée, premier étage, grenier sur le tout; jardin, citerne et divers autres bâtiments;

3° La PROPRIÉTÉ dite de la SABLONNIÈRE, à Saumur, route de Fontevault, avec jardin, écurie et grenier à fourrage; vignes, cour et pommiers;

4° MAGNIFIQUES CAVES, pouvant parfaitement convenir à un négociant en vins ou à un commerçant en gros;

5° Une autre CAVE, avec puits et source d'eau; partie de maisonnette et accessoires, pouvant convenir à la culture des champignons ou à un jardinier.

S'adresser, pour tous renseignements et visiter les immeubles, à M. J.-B. STREARS, propriétaire, en son château de la Fuie, et à P. LACHERVÈQUE, son régisseur, rue de l'Hermitage, n° 2, à Saumur. (427)

A VENDRE UN CAMION

N'ayant presque pas servi.

S'adresser à M^{me} TIREBOIS, au kiosque, place de la Bilange.

EAUX MINÉRALES NATURELLES

La consommation des Eaux minérales se développe chaque jour et se généraliserait plus encore si les prix de vente au détail n'en étaient pas surelevés, surtout dans les petites localités.

Dans le but de garantir le public contre les exagérations, la Société des Villes d'Eaux s'est décidée à faire des envois par caisses de 30 ou 50 bouteilles.

Tous renseignements sont adressés sur demande à la Société des Villes d'Eaux, à Paris, rue Chauchat, 4.

BLANC ET DENTELLES

M. FAUVEL, 5, rue Beaurepaire, demande un apprenti.

UN MÉNAGE demande une place

le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme

désirant apprendre le commerce.

S'adresser à la Ville de Paris.

LE JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Le 43^e volume de cette riche collection vient de paraître. Nous rappelons à nos lecteurs que tous les grands écrivains contemporains ont apporté leur concours au Journal du Dimanche, qui depuis vingt-sept ans tient toujours le premier rang parmi les publications illustrées.

Un N° par semaine, 10 c., avec 16 pages de texte in-4° et un morceau de musique.

PARIS : 10 centimes le numéro.

DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.

ABONNEMENTS : PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 4 fr. POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr. 50.

Le volume broché, Paris, 5 fr. Départements, 4 fr.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.

NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

Grande Tuilerie de Bourgogne

à MONTCHANIN (Saône-et-Loire), FONDÉE en 1860

Société Anonyme. — Capital : 4 millions de francs.

PRODUCTION ANNUELLE : 30 MILLIONS de Tuiles, Carreaux, Briques, Hordis et Accessoires de Bâtimens.

Marque de Fabrique Déposée (seule authentique) :

BOURGOGNE MONTCHANIN

(Saône-et-Loire)

La Supériorité des Produits de Montchanin est consacrée partout en France et à l'Étranger, par plus de 20 ans d'ÉPREUVE.

SE DÉFIER DES IMITATIONS.

Entrepôt : M. LORRAIN-HUBLOT, rue d'Orléans, 68, Saumur.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.